

LES NOUVELLES DU CPC

COURBEVOIE

AUTOMNE 2012 - Septembre

Editorial



Sommaire :

- Editorial
- Querelles typographiques
- Bibliothèque
- Conférence
- Programme des réunions du dimanche matin
- Les rendez-vous
- Mon timbre à moi!

Les nouvelles du CPC

Directeur de la publication:
Eric Féron

Rédacteur en chef :
Bernard Lange

Rédaction :
E. Féron – E. Deweilder
J. Hontebeyrie – F. Farcigny
J. Renaud - B. Lange

Réalisation et conception :
François Farcigny
Bernard Lange

Cercle Philatélique et
Cartophile de Courbevoie
13 ter, bd A. Briand
Espace Carpeaux
92400 COURBEVOIE

Visitez notre site :
<http://cpc.courbevoie.free.fr/>
Ecrivez-nous à :
cpc92400@numericable.fr

" RENTREE "

"Abusus non tollit usum"

(L'abus n'exclut pas l'usage)

C'est par cette locution latine empruntée aux pages roses de notre Larousse que j'entamerai mon éditorial de rentrée.

N'avais-je pas titré en septembre 2010 dans le bulletin d'automne "Uti, non abuti" (User, ne pas abuser). Il semble, en effet, que les évènements postaux confirment, hélas, ce que je dénonçais voilà maintenant deux ans.

Phila-Poste nous a encore concocté un produit spéculatif émis lors du salon Planète-Timbres qui s'est tenu du 9 au 17 juin derniers, en émettant un coffret contenant, (excusez du peu), 15 blocs-feuillets numérotés, tirage 6 000 exemplaires, représentant la Marianne de Beaujard. Cette Marianne "aux étoiles d'or" est évidemment de l'OR pour la Poste qui n'arrête pas de déverser sur la tête des "accrocs" à certaines nouveautés, "sa manne céleste". Une fois encore, nous nous serions bien passés de ces "nouvelles constellations". (Les étoiles ne sont intéressantes principalement que pour les généraux et les astronomes).

Encore une fois, je salue la justesse des propos de Gauthier TOULEMONDE, rédacteur en chef de Timbres-Magazine qui, dans son éditorial de mai dernier a rappelé à juste titre l'exaspération des collectionneurs à propos de l'émission en 2010 des quatre feuilles de timbres célébrant le 40^{ème} anniversaire de l'imprimerie de Boulazac.

Il semble que cette levée de boucliers n'a pas eu d'effets auprès des services de Phila-Poste et de sa direction. C'est fort dommage!

Aussi, inviterais-je nos amis collectionneurs à être circonspects dans leurs choix et boycotter ce genre de produits, dits "philatéliques", qui à terme, ne pourront leur apporter que désillusions au vue de la somme dépensée pour l'acquisition de cette émission (125 euros) soit 819,95 de nos francs, qui aurait été, me semble t'il, mieux employée pour financer l'achat d'un bon timbre classique de France, par exemple

La chasse à la palombe, pour ne pas dire "au PIGEON" semble toujours d'actualité. Evitons donc de tomber dans des chausse-trappes et revenons, s'il en est encore temps, à une saine philatélie.

J'espère au nom de tous, que la nouvelle directrice de Phila-Poste, Christèle FONTAINE, fasse la part des choses entre l'intérêt des philatélistes et les profits de la Poste. Souhaitons aussi que les collectionneurs agissent avec discernement.

J'espère que vous avez toutes et tous passé d'excellentes vacances avec, peut-être des trouvailles pour vos collections et vous souhaite une très bonne rentrée.

Philatéliquement.

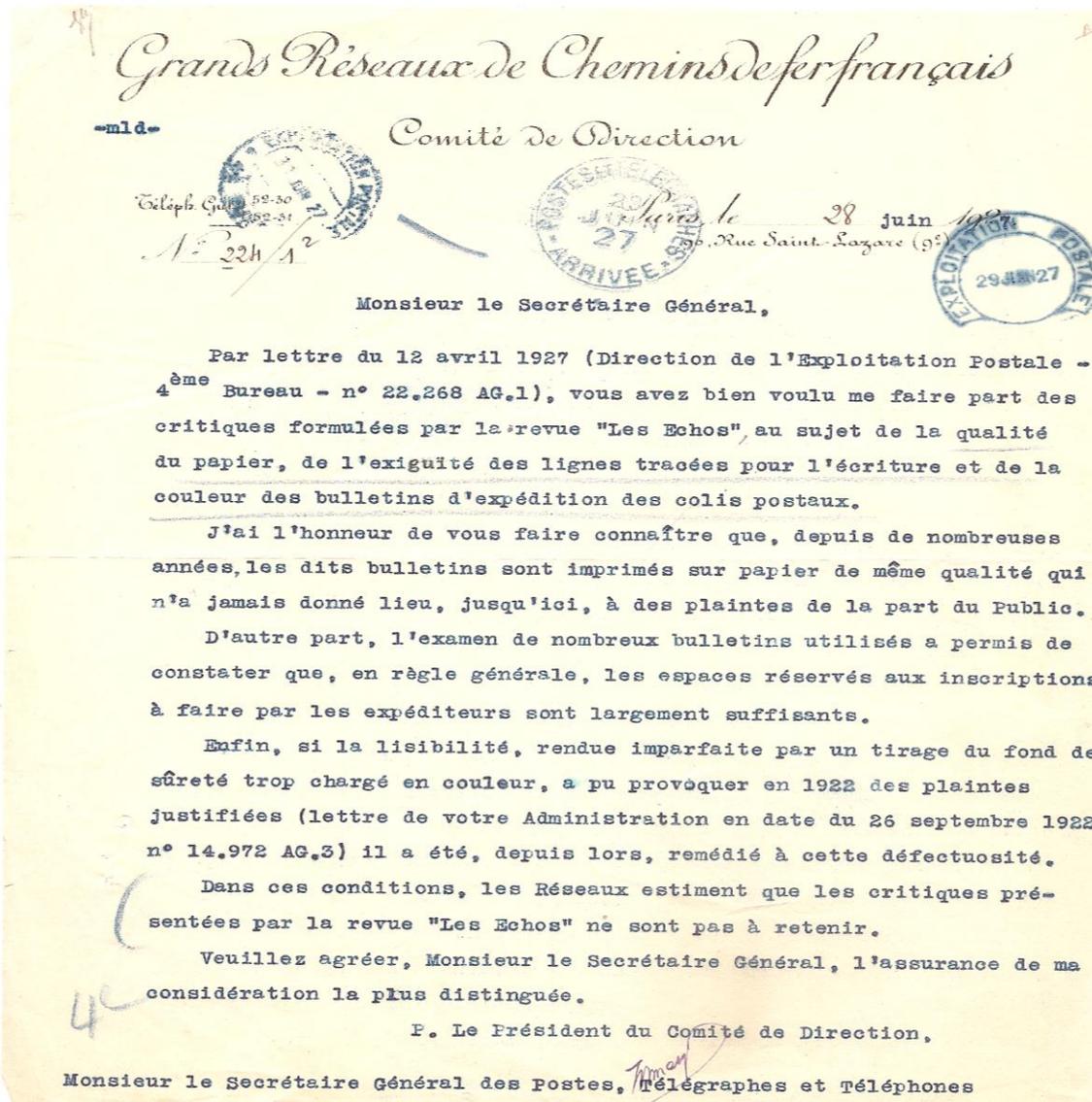
Eric FERON

Président du C.P.C.

Querelles Typographiques

Au début du XXème siècle, le transport de colis postaux est confié aux Chemins de Fer Français. Vous trouverez ci-dessous une lettre faisant état d'une querelle entre les Chemins de Fer et l'Administration des Postes. Elle concerne notamment le papier, la dimension des lignes réservées à l'écriture et l'encre utilisée. Ce courrier de 1927 montre que ces tracasseries administratives ont duré au moins 5 ans ! Heureusement, aujourd'hui nous avons l'informatique...

Emmanuel DEWEIRDER



Bibliothèque

ACHATS

- o Le catalogue Yvert et Tellier, timbres d'Europe, volume 3, 2012 de Ingri à Portugal
- o Paysans de France 1770-1970 de Michel TOULET et Jean-Michel LECAT

J. HONTEBEYRIE



Conférence le 28 octobre 2012 par Jacques RENAUD

Utilisation des timbres Merson pour les surtaxes aériennes 1919-1935

Les surtaxes aériennes en France furent créées le 10 décembre 1919, elles dépendaient du poids des correspondances et de la distance à parcourir.

Ces surtaxes dépendaient de différentes compagnies aériennes qui exploitaient les lignes. Bon nombre d'entre elles étaient très élevées au début de l'exploitation puis diminuaient sensiblement pour des raisons commerciales. Certaines destinations à fortes surtaxes sont rares, voire très rares hors premier échelon de poids. Les timbres au type Merson aux faciales élevées trouvèrent là leur utilisation que nous allons vous illustrer lors de la prochaine présentation.

Jacques RENAUD



Exemple de lettre à 39 F. pour le Chili

Programme des réunions du dimanche matin de 10 H à 12 H - septembre à décembre 2012



9 septembre 2012	-	Réunion de rentrée
23 septembre 2012	-	Réunion ordinaire
30 septembre 2012	-	Réunion ordinaire
14 octobre 2012	-	Réunion ordinaire

28 octobre 2012 - Conférence

11 novembre 2012	-	Réunion ordinaire
------------------	---	-------------------

25 novembre 2012 - Assemblée générale

9 décembre 2012	-	Réunion ordinaire
23 décembre 2012	-	Réunion ordinaire
30 décembre 2012	-	Réunion ordinaire

Lors des réunions, les circulations sur table fonctionnent. A chaque réunion, n'oubliez pas d'apporter vos classeurs de timbres, vos boîtes d'enveloppes, lettres et cartes postales.

L'animation des réunions dépend aussi de vous !

Dimanche 25 novembre 2012:
Assemblée générale du CPC

VENEZ NOMBREUX !

Dimanche 28 octobre 2012: Conférence

Les rendez-vous

- Le 9 septembre, début de la nouvelle saison philatélique avec la sortie des nouveaux catalogues.
- Fête du Timbre les 13 et 14 octobre dans 118 villes de France dont Paris, Lagny, Vélizy-Villacoublay, Conflans Sainte Honorine, Fleury- Mérogis, Epinay et Ermont.
- Du jeudi 8 au dimanche 11 novembre se tiendra le 66^{ème} Salon d'Automne à l'Espace Champperret. Cette année, le pays invité d'honneur sera Andorre.

Mon timbre à moi !



La Poste terrassant saint Georges

Le projet était follement osé : pour la Saint-Georges, l'amicale philatélique de Saint-Estève (Pyrénées-Orientales) voulait éditer des timbres à l'effigie du saint qui, selon la légende, terrassa le dragon de sa lance... Avec La Poste et son service « Mon timbre à moi », c'est possible. Ou presque. N'importe qui peut commander des timbres personnalisés, à condition que l'illustration proposée soit approuvée. En février, la réponse tombe : c'est non. Raison invoquée : « Refus du visuel : pas d'arme autorisée. » Par tous les saints !

Jacqueline, qui s'occupe de l'amicale, en tombe à la renverse : « Ça fait mille huit cents ans que les statues ou les peintures de saint Georges le représentent avec sa lance ! » Mais on ne rigole pas avec l'article 7 des conditions générales de vente, à La Poste : le visuel commandé ne doit pas reproduire « une arme, quelle que soit sa nature (couteau, arme à poing, pistolet, mitraillette...) ». « Censure ! » s'étranglent nos timbrés de philatélie.

Car La Poste ne respecte même pas son propre règlement. Le 10 juin, elle a édité des timbres d'une rare violence : ils représentent Jeanne d'Arc armée de son



glaiue ! Et, le 18 juin, elle sortira une nouvelle collection présentant de dangereux soldats de plomb : un grognard portant sa baïonnette, un poilu et son fusil, et même un croisé armé... de sa lance ! « Nous avons eu une interprétation un peu trop stricte du règlement, balbutie un porte-parole de La Poste. Notre position va être reconsidérée. »

Trop tard. La Saint-Georges, c'était le 23 avril, jour de Fête du livre en Catalogne. Pour sa commande de 300 timbres, l'amicale a dû mitonner un nouveau visuel, où le saint n'est plus armé que d'une rose et d'un livre.

Devant un dragon, c'est coton...

Article paru dans le canard enchaîné du 20 juin 2012 qui montre les difficultés rencontrées lorsque l'on veut émettre un timbre à moi